

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Processus ITIE : des entreprises minières et pétrolières visitées



Photo: SNN

La délégation du Secrétariat international de l'ITIE s'est dite ravie des échanges.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

AU deuxième jour de leur séjour en terre gabonaise, la délégation du secrétariat international de l'initia-

tive pour la transparence des industries extractives (ITIE), conduite par Nassim Bennani Kabchi et son collaborateur, Ahmed Zouari, a eu une séance de travail hier avec plusieurs entités gabonaises,

dont Gabon Oil Company (GOC), la Société équatoriale des mines (SEM), le Collège des entreprises privées et le bureau du Fonds monétaire international (FMI). À cet effet, Nassim Bennani Kabchi a précisé que

"l'objectif de ces rencontres est de s'assurer que chaque acteur joue pleinement son rôle dans la mise en œuvre de l'ITIE, y compris dans l'élaboration du rapport qui doit être publié avant le 21 avril 2023. Dans la norme ITIE, les entreprises

d'État ont des exigences spécifiques à savoir la bonne gouvernance, la transparence dans le transfert des données entre ces entreprises et le gouvernement." De son côté, le représentant résident du FMI au

Gabon, Gomez Agou, a indiqué que "nous avons essayé de faire l'état de l'évolution du processus avec la délégation du Secrétariat international de l'ITIE et il y a une date essentielle pour le Gabon, à savoir le 21 avril 2023."

Épargne + : Bicig et Sunu assurance récompensent deux lauréats



Photo: SNN

Les responsables des deux entreprises remettant le chèque à un lauréat.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

LANCÉE en juillet 2022 par la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon (Bicig), en partenariat avec SUNU Assurances Vie Gabon, l'offre "Épargne +" vient de récompenser ses deux premiers lauréats. Cette nouvelle offre est un produit d'épargne qui permet aux clients d'épargner 5 500, 10 500, 20 500 ou 30 500 FCFA par mois afin de réaliser un projet. La cérémonie de remise des lots aux lauréats s'est déroulée le vendredi 3 février 2023 dans les locaux de la Direction générale de la Bicig, en présence du directeur général Béné Sam-

marie, du directeur général adjoint, Ghislain Claude Mboumba, et du directeur général de SUNU Assurances Vie, Jean-Constant Assi. "La particularité de cette offre est la possibilité pour les clients de gagner, tous les trimestres, par anticipation la somme garantie de leur épargne. Soit 1 000 000 FCFA, 2 000 000 FCFA, 4 000 000 FCFA ou 6 000 000 FCFA, selon les formules de cotisation choisies", a souligné Leslie Andeme Ntoutoume, responsable du service Banque-Assurance. Par ailleurs, cette cérémonie a été l'occasion pour la Bicig de rappeler l'importance de l'épargne : réaliser des projets sur le long terme, parer à des événements imprévus.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

N° 000212 /MSAS/SG/



COMMUNIQUE

Concours interne et externe d'entrée à l'Institut National de Formation d'Action Sanitaire et Sociale

Session 2023

Dans le cadre de l'organisation de la session 2023 du concours interne et externe d'entrée à l'Institut National de Formation d'Action Sanitaire et Sociale (INFASS) et conformément à l'arrêté n° 00005/MEFPT/DGFP/DR/SCA du 25 Janvier 2023 du Ministre en charge de la Fonction Publique qui fixe les conditions d'ouverture, le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales annonce à l'ensemble de la communauté que le concours est ouvert aux candidats de nationalité gabonaise, des deux sexes jouissant de leurs droits civiques et remplissant les conditions suivantes :

• Pour les candidats externes :

Etre âgé de 33 ans au plus au 31 décembre 2023.

Les dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- Une fiche à retirer auprès de la Direction Générale de l'INFASS ;
- Une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail ;
- Deux (02) photos d'identité couleur ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée conforme du baccalauréat non scannée ;
- Une copie de la carte nationale d'identité, du récépissé ou du passeport ;
- Une enveloppe timbrée A4 à l'adresse du candidat ;
- Un certificat de nationalité pour les candidats dont l'un des parents est étranger.

• Pour les candidats internes :

Pour la formation des Infirmiers Polyvalents :

- Etre Infirmier Assistant de catégorie B, hiérarchie B2 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Pour la formation des Infirmiers Diplômés d'Etat Polyvalents :

- Etre Infirmier d'Etat de catégorie B, hiérarchie B1 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Pour la formation des Educateurs Spécialisés :

- Etre Moniteur d'Education Spécialisée de catégorie B, hiérarchie B1 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Pour la formation des Educateurs de Jeunes Enfants :

- Etre Agent Technique d'Education Pré-scolaire de catégorie B, hiérarchie B1 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Pour la formation des Assistants Sociaux :

- Etre Agent Technique d'Action Sociale de catégorie B, hiérarchie B1 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Les dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- Une fiche à retirer auprès de la Direction Générale de l'INFASS ;
- Une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail ;
- Deux (02) photos d'identité couleur ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie de la carte nationale d'identité, du récépissé ou du passeport ;
- Une enveloppe timbrée A4 à l'adresse du candidat ;
- Une copie de l'arrêté portant intégration dans la Fonction Publique ;
- Une copie de l'arrêté portant titularisation ;
- Une copie de la dernière situation administrative ;
- Une copie du diplôme professionnel (diplôme de l'INFASS) ouvrant droit au concours ;
- Une attestation de présence au poste ;
- Une autorisation de participation au concours signée du Chef hiérarchique direct.

Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Direction Générale de l'INFASS, tous les jours, **du lundi au vendredi, de 8h30 à 15h 30, à compter de la parution du présent communiqué, et ce, jusqu'au 12 février 2023.**